

COMITE SYNDICAL DU 08 AVRIL 2024 - 10H00 A MALEMORT DU COMTAT (SALLE DES FETES)

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt-six mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Malemort du Comtat, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de délégués
En exercice : 47
Présents : 21
Représentés : 6
Total : 27 (min 24)
Quorum atteint
Nombre de voix
En exercice : 119
Présentes : 53
Exprimées par pouvoirs : 24
Total : 77

Délégués présents :

1 représentant du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteur de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC

2 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse (porteur de 9 voix) : Sophie RIGAUT, Christian MOUNIER

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Mireille ORTUNO (CCVS), Gérard RAINERI (CCVV)

4 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Alain CONSTANT (Bedoin), Michel JOUVE (Flassan), Thierry THIBAUD (Savoillans), Jean-Pierre RANCHON (Sault)

12 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Max RASPAIL (Blauvac), Serge ANDRIEU (Carpentras), François ILLE (Le Beaucet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Jean-Marc TESTE (Méthamis),

Gérard UGHETTO (Monieux), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Georges BOTELLA et Bénédicte MARTIN pouvoir à Jacqueline BOUYAC, Catherine PAFFENHOFF (Faucon) pouvoir à Alexandre ROUX (Entrechaux), Valérie MICHELIER (Caromb) et Didier CARLE (Pernes les Fontaines) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Frédéric TENON (Malaucène) pouvoir à Alain CONSTANT (Bedoin)

Partenaires invités au comité syndical : Annie CORDA, Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse
Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Odile SIGNORET, Vincent THOMANN (PNR Mont-Ventoux)

Absents/Excusés : Claire ARAGONES, Myriam SILEM, Siegfried BIELLE (Aubignan), Cyril FALQUES (Aurel), Gilles GRILLET (Le Barroux), Roland RUEGG (Brantes), Florence BERTRAND (Crestet), Serge SAES (Crillon le Brave), Louis BONNET (Mazan), Sonia JACOBEE (Modène), Thibault DEMOULIN (Mormoiron), Olivier GIRARD (Puymeras), Gilles VEVE (Saint Didier), Geneviève ROUVIER (Saint Hippolyte le Graveyron), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), David MORALES (Saint Marcellin les Vaison), Valérie FABRE (Saint Romain en Viennois), Damienne MARION (Vaison la Romaine), Philippe ARMENGOL (Velleron), Jérôme BOULETIN (Cove), Jean-François SAMIE (France Nature Environnement), Bernard MONDON et Claude AYME (Les Carnets du Ventoux), Fédération des Chasseurs de Vaucluse, Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, Chambre d'agriculture de Vaucluse, Fédération départementale du Vaucluse Pêche et Protection du Milieu Aquatique

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT
AU DISPOSITIF « SERVICE CIVIQUE »
Pour la période 2024-2027

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi pour les jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans), sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public (Collectivités locales, établissements publics ou services de l'Etat), pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif tout en se mobilisant sur les défis sociaux et environnementaux.

Le service civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux (SMGPNRMV) souhaite aujourd'hui renouveler cette démarche qui nécessite plusieurs étapes :

- La détermination des missions et du nombre de volontaires à accueillir à compter du 1^{er} mars 2025.
- La détermination de l'indemnité des volontaires : le contrat d'engagement de chaque jeune volontaire donne lieu à une indemnisation partagée entre l'Etat et l'organisme d'accueil et à une couverture sociale prise en charge par l'Etat.
Une indemnité de 504.98 euros par mois est directement versée au volontaire par l'Etat, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. L'organisme d'accueil verse également au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 114.85 euros, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transport. Cette prestation peut être versée de différentes façons (titre repas, accès à la cantine, remboursements de frais, etc.).
Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 114.95 par mois.
Le SMGPNRMV choisit de verser aux volontaires la prestation en espèce par virement administratif.
- L'obtention du renouvellement de l'agrément auprès de l'Agence de service civique autorisant la Présidente à accueillir des jeunes.
- Et la contractualisation de l'engagement avec les jeunes volontaires.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique et l'arrêté du 13 septembre 2010 relatif aux critères de versement de la majoration due à la personne volontaire dans le programme de l'engagement civique,

Considérant que le service civique est un dispositif qui répond aux finalités des projets du Parc naturel régional du Mont-Ventoux pour le développement d'actions d'intérêt général répondant aux enjeux environnementaux, le Syndicat Mixte de Gestion du PNR du Mont-Ventoux,

Le Comité,

Oùï, l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 21 - Pouvoirs : 6 - Votants : 27

Suffrages exprimés : Pour : 77 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Décide de poursuivre son engagement au service du jeune public, dans le cadre du dispositif de « service civique »,
- Autorise Madame la Présidente à demander le renouvellement de l'agrément nécessaire auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Vaucluse,
- Autorise Madame la Présidente à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires,
- Autorise Madame la Présidente à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 114.85 euros par mois pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

**La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Conseillère Régionale**

Jacqueline BOUYAC